

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

**Séance du 16 décembre 2021**

**DCM N° 21-12-16-8**

**Objet : Acquisition de parcelles situées sur le ban de BORNY.**

**Rapporteur: M. HUSSON**

Depuis 2014, la Ville de METZ souhaite favoriser l'émergence de projets d'agriculture urbaine de proximité, dans une logique de renforcement de l'autonomie alimentaire et de pédagogie en direction d'un public urbain, notamment dans les quartiers relevant de la « Politique de la Ville ».

Ainsi, à BORNY, la Ville s'est engagée dans la constitution de réserves foncières portant sur un site de vergers et de jardins, en grand partie abandonnés, situé sur la frange sud du Parc Gloucester.

De 2017 à 2019, la Ville a accompagné sur ce site un projet de ferme maraîchère. Elle est intervenue en poursuivant sa politique d'acquisitions et en réalisant des investissements conséquents : défrichage, nettoyage, suppression d'anciennes clôtures, viabilisation. Après deux ans d'activité, la structure porteuse a été placée en liquidation du fait de problèmes de gestion et des répercussions de la sécheresse sur les plantations.

Pour autant, dès 2020, la municipalité a conforté l'enjeu d'agriculture urbaine avec un modèle économique et de gestion viable restant à définir. Un comité de pilotage a été constitué et a missionné le bureau d'études socio-environnemental SaluTerre, pour une mission d'étude et d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage débutant par la réalisation d'un diagnostic complet des besoins et des potentialités du site.

La Ville poursuit donc les acquisitions de terrains privés situés dans l'emprise d'étude du projet, où elle maîtrise déjà 90% du foncier, zoné 2AU14 au PLU.

Considérant que ces parcelles constituent l'extension du domaine public et du Parc Gloucester et qu'elles seront le support d'activités éducatives de jardinage dans un contexte collectif, la Ville de Metz n'agit pas comme un acquéreur assujetti à TVA ; cette acquisition ne doit donc pas être soumise à cet impôt.

Les copropriétaires MILAIRE-THOMAS ayant manifesté le souhait de céder 3 parcelles représentant une superficie totale de 6a 66ca, il est proposé d'acquérir ces parcelles conformément à l'évaluation du service France Domaine (15 €/m<sup>2</sup>), soit pour un montant total de 9 990 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU le Code général de la propriété des personnes publiques,  
VU l'évaluation du Service France Domaine,  
VU l'accord des différents copropriétaires,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **D'ACQUERIR** les parcelles cadastrées sous :

#### **BAN DE BORNLY :**

Section BL - n° 37 – Lieudit "Derrière la Cour" – 2 a 23 ca,  
Section BL – n° 38 – Lieudit "Derrière la Cour" – 2 a 20 ca,  
Section BL – n° 39 – Lieudit "Derrière la Cour" – 2 a 23 ca,

Appartenant à :

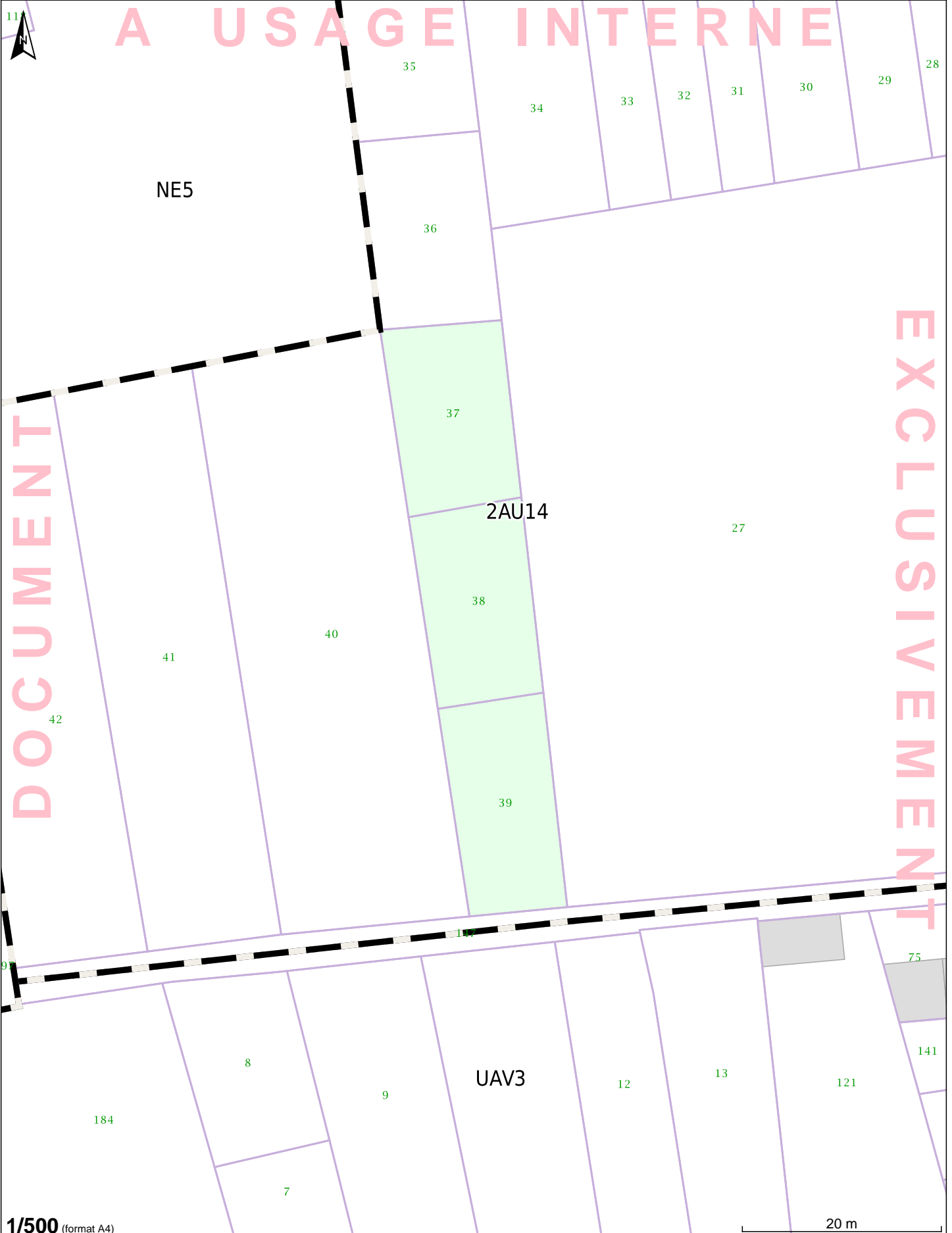
- Daniel THOMAS, 143 rue Nationale 54 700 MONTAUVILLE,
  - Geneviève THOMAS, 2 rue de la Résistance 54 360 DAMELEVIERES,
  - Paul MILAIRE, 2 rue Paqueux 57280 FEVES,
- **DE REALISER** cette opération au prix de 15 € le m<sup>2</sup> conformément à l'évaluation du service France Domaine, soit un montant total de 9 990 €
  - **DE FINANCER** cette dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné.
  - **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire.
  - **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts.
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Service à l'origine de la DCM : Stratégie Foncière Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions
--

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,  
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la  
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 47 Absents : 8 Dont excusés : 8

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**




1/500 (format A4)

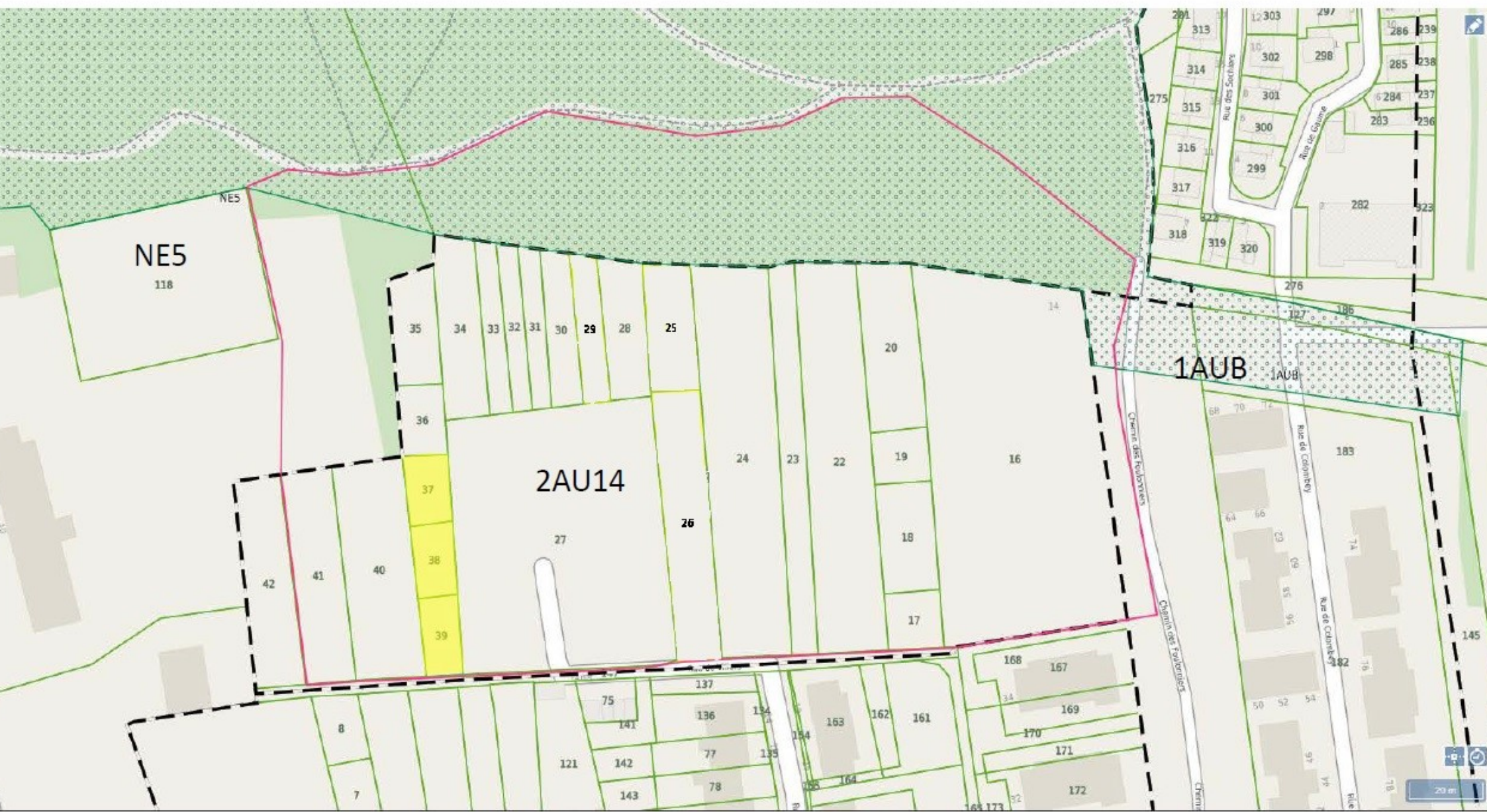
20 m

Zone PLU	Marges de recul minimale	Alignement	Marges de recul obligatoire des immeubles	Implantation obligatoire des immeubles/alignement
Emplacement réservé	Limite de PPR	Plantation à réaliser	Espace boisé classé	



# Emprise de la zone d'étude et zonage PLU

 Emprise de la zone d'étude du projet (3,2 ha)



## LISTE SCRUTIN PUBLIC

	Nom	Prénom	P	C	A	Procuration
1	AGAMENNONE	Béatrice	X			
2	ARNOLD	Patricia	X			
3	AUDOUY	Caroline	X			
4	BOHR	Timothée	X			
5	BORI	Danielle	X			
6	BOUVET	Xavier	X			
7	BURGY	Rachel	X			
8	BURHAN	Ferit	X			PROCURATION A M. HUSSON
9	CHANGARNIER	Stéphanie	X			
10	COLIN-OESTERLÉ	Nathalie	X			PROCURATION A MME LUX
11	DAP	Laurent	X			PROCURATION A M. HUSSON
12	DAUSSAN-WEIZMAN	Anne	X			
13	FIZSON	Eric	X			
14	FRIOT	Corinne	X			
15	FRITSCH-RENARD	Anne	X			
16	GROLET	Françoise	X			
17	GROSDIDIER	François	X			
18	GUERMITI	Hanifa	X			
19	HO	Chanthy	X			
20	HUSSON	Julien	X			
21	KHALIFÉ	Khalifé	X			
22	LALOUX	Grégoire	X			
23	LAURENT	Pierre	X			
24	LAVEAU-ZIMMERLÉ	Amandine	X			
25	LUCAS	Eric	X			
26	LUX	Isabelle	X			
27	MALASSÉ	Henri	X			PROCURATION A M. LE MAIRE
28	MARCHETTI	Denis	X			
29	MARX	Sébastien	X			
30	MASSON-FRANZIL	Yvette	X			
31	MEHALIL	Mammar	X			
32	MOLÉ-TER VER	Laurence	X			
33	NGO KALDJOP	Gertrude	X			
34	NICOLAS	Jean-Marie	X			
35	NICOLAS	Martine	X			
36	NIEL	Hervé	X			
37	PICARD	Charlotte	X			
38	PITTI	Raphaël	X			
39	REISS	Guy	X			
40	ROQUES	Jérémy	X			PROCURATION A M. MARCHETTI
41	SCHLOSSER	Pauline	X			PROCURATION A MME PICARD
42	SCHNEIDER	Jacqueline	X			PROCURATION A M. SCIAMANNA
43	SCIAMANNA	Marc	X			
44	STAUDT	Bernard	X			
45	STEMART	Anne	X			PROCURATION A M. NICOLAS
46	TAFFNER	Blaise	X			
47	TAHRI	Bouabdellah	X			
48	THIL	Patrick	X			
49	TOCHET	Nicolas	X			
50	TRAN	Doan	X			
51	VERRONNEAU	Marina	X			
52	VIALLAT	Isabelle	X			
53	VICK	Julien	X			
54	VOINÇON	Marie Claude	X			
55	VORMS	Michel	X			

Point n° : 08

Objet : Acquisition de parcelles situées  
sur le ban de BORN Y

Conseil Municipal du :  
16/12/2021

SCRUTIN PUBLIC par :

Appel nominal des membres  
du CONSEIL MUNICIPAL :